



**BANK EUROPE SCF**

Société de Crédit Foncier

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

-

## 30 JUIN 2018

**SOMMAIRE :**

<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE AU 30 JUIN 2018 .....</b>	<b>4</b>
---	----------

<b>COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2018 .....</b>	<b>16</b>
--	-----------

I. BILAN .....	16
II. HORS-BILAN .....	18
III. COMPTE DE RESULTAT .....	19

<b>ANNEXES SOCIALES AU 30 JUIN 2018 .....</b>	<b>20</b>
---	-----------

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	22
NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES .....	25
NOTE 3 : CAISSES ET BANQUES CENTRALES .....	25
NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	25
NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE .....	26
NOTE 6 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE .....	27
NOTE 7 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....	28
NOTE 8 : IMMOBILISATIONS .....	30
NOTE 9 : COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION .....	30
NOTE 10 : BANQUES CENTRALES, DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	31
NOTE 11 : DETTES .....	32
NOTE 12 : COMPTES DE NEGOCIATIONS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION .....	33
NOTE 13 : PROVISIONS .....	34
NOTE 14 : DETTES SUBORDONNEES .....	34
NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES .....	35
NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	36
NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES .....	36
NOTE 18 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE .....	36
NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES .....	37
NOTE 20 : COMMISSIONS .....	37
NOTE 21 : GAINS OU PERTES .....	38
NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	38

<i>NOTE 23 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....</i>	<i>38</i>
<i>NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....</i>	<i>39</i>
<i>NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</i>	<i>39</i>
<i>NOTE 26 : COUT DU RISQUE.....</i>	<i>40</i>
<i>NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....</i>	<i>40</i>
<i>NOTE 28 : RESULTAT EXCEPTIONNEL.....</i>	<i>40</i>
<i>NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES.....</i>	<i>40</i>
<i>NOTE 30 : TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE.....</i>	<i>41</i>

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2018 ... 44**

## **DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE ..... 45**

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE AU 30 JUIN 2018

---

Mesdames, Messieurs,

## I. OBJET SOCIAL

AXA Bank Europe Société de Crédit Foncier (ci-après également dénommée la « SCF ») est une société de crédit foncier régie par les articles L. 515-13 et suivants et R. 515-2 et suivants du Code Monétaire et Financier. Elle est une filiale d'AXA Bank Belgium, qui a pour but d'émettre des obligations foncières pour assurer des besoins de refinancement long terme pour AXA Bank Belgium et AXA Banque (France).

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ainsi que toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières (Covered Bonds) bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-14 du Code Monétaire et Financier dans le cadre d'un programme d'émission, dont le montant maximum a été augmenté à 9 milliards d'euros en 2017.

Le 15 décembre 2017, AXA Bank Europe SCF a acquis un portefeuille de crédits hypothécaires originés par AXA Bank Belgium pour un montant de 5.555 M€. Un processus de rechargement mensuel est en place pour maintenir ce portefeuille à un niveau presque constant.

AXA Bank Europe SCF a aussi la possibilité d'octroyer des prêts sécurisés. Ce type d'actif n'a pas encore été utilisé à la date de ce rapport.

Depuis 2014, AXA Bank Europe SCF a acquis des billets à ordre hypothécaire (FPN ou BOH) émis

par AXA Banque (France) et inscrits au bilan en date du 30 juin 2018 pour un montant de 1.210 M€. Ces billets à ordre sont garantis par des crédits hypothécaires résidentiels émis par AXA Banque (France) eux-mêmes garantis par la caution de Crédit Logement. La taille du portefeuille de prêts en garantie excède le nominal du billet à ordre. AXA Bank Europe SCF finance l'achat du billet à ordre en émettant éventuellement des obligations foncières. Selon le principe de surdimensionnement, le montant nominal des billets à ordre est supérieur au montant nominal des obligations foncières émises pour financer ceux-ci. La différence est financée par des emprunts à terme.

AXA Bank Europe SCF a actuellement émis 5.650 M€ d'obligations foncières. La liste des obligations foncières en cours au 30/06/2018 est reprise dans tableau ci-dessous :

EXISTING - OFs Series								
ISIN	Series	AMT_OUTSTANDING	ISSUE_DT	MATURITY	CPN_TYP	CPN	RETAINED	Remaining Mty
FR0010957670	CB_1	750 000 000	05/11/2010	05/11/2020	FIXED	3,500		2,27
FR0011322668	CB_7	500 000 000	20/09/2012	20/09/2019	FIXED	1,875		1,14
FR0012327799	CB_9	400 000 000	18/11/2014	18/11/2019	FIXED	0,345	ABF	1,30
FR0013141058	CB_10	750 000 000	23/03/2016	23/03/2023	FIXED	0,375		4,65
FR0013233236	CB_13	250 000 000	26/01/2017	26/01/2032	FIXED	1,250		13,49
FR0013242302	CB_14	1 000 000 000	14/03/2017	14/03/2022	FIXED	0,125		3,62
FR0013246659	CB_15	250 000 000	23/03/2017	23/03/2024	FIXED	0,605	ABF	5,65
FR0013246634	CB_16	250 000 000	23/03/2017	23/03/2027	FIXED	1,052	ABF	8,65
FR0013251923	CB_20	250 000 000	19/04/2017	19/04/2037	FLOATING	E3+65	ABB	18,72
FR0013329224	CB_21	750 000 000	18/04/2018	18/04/2025	FIXED	0,500		6,72
FR0013329216	CB_22	500 000 000	18/04/2018	18/04/2033	FIXED	1,375		14,72

Bien que ces obligations soient en majorité placées sur le marché, certaines séries ont été retenues par AXA Bank Belgium ou AXA Banque (France). La colonne « Retained » indique si la série a été placée sur le marché ou non.

## II. ACTIVITES DE LA PERIODE

Comme décidé par le Conseil d'administration en sa séance du 13 décembre 2017, le capital social de la Société a été augmenté le 22 mars 2018 de 20 M€ pour être porté à 131.095.200 €.

Le 18 avril 2018, AXA Bank Europe SCF a :

1. émis des Covered Bonds, placés auprès de différents investisseurs :
  - a. série CB21 pour un montant nominal de 750 M€ avec un coupon fixe de 0.5% pour une durée de 7 ans,
  - b. série CB22 pour un montant nominal de 500 M€ avec un coupon fixe de 1.375% pour une durée de 15 ans.

2. rappelé les notes relatives aux séries 12, 17, 18 et 19 pour un montant nominal de 1.250 M€.
3. ajusté les swaps de couverture pour garder le risque de taux à un niveau similaire.
4. ajusté la maturité des term loans qui financent le niveau de sur-collatéralisation.

Le 23 mai 2018, AXA Bank Europe SCF a acquis un billet à ordre de 240 M€ à un taux fixe de -0.10% pour une durée de 9 mois pour diminuer le coût de ses liquidités. L'émetteur de ce billet à ordre est AXA Banque (France). A cette occasion, un nantissement en cash a été réalisé pour gérer le risque de concentration.

En juin 2018, AXA Bank Europe SCF a prolongé le nantissement existant de titres effectué par AXA Banque pour une durée de 1 an.

### III. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : BILAN

Le total de bilan s'élève à **6.926.845 K€** au 30 juin 2018 en hausse de 0.6% par rapport au 31/12/2017.

#### 1. ACTIF

Le principal poste de l'actif, « créances sur la clientèle », représente **5.502.030 K€** et correspond aux crédits immobiliers rachetés à AXA Bank Belgium en décembre 2017. Le second poste de l'actif, « obligations et autres titres à revenu fixe », correspond aux billets à ordre garantis par des créances émises par AXA Banque (France) pour **1.214.285 K€** (dont intérêts courus non échus pour **4.285 K€**).

Les postes de l'interbancaire s'élèvent à **149.231 K€**. Ils intègrent le cash reçu au titre du collatéral sur les swaps BNPP pour un montant de **67.770 K€**.

Les comptes de régularisation d'un montant total de **58.513 K€** sont notamment composés pour **22.892 K€** des primes d'émission et frais d'émission des obligations foncières à étaler et pour **35.147 K€** d'intérêts courus sur swaps.

#### 2. PASSIF

Les dettes représentées par un titre, les obligations foncières (Covered Bonds) représentent **5.681.179 K€** (dont **31.179 K€** d'intérêts courus non échus) soit 82% du passif comme au 31/12/2017. Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Belgium exclusivement) représentent **878.652 K€** (dont **1.152 K€** d'intérêts courus non échus). Elles ont été souscrites pour des durées

allant de 2 à 19 ans, principalement sur base d'un taux Euribor 3 mois plus une marge fixe.

Le total des fonds propres et quasi fonds propres est de 288.906 K€ (4,17% du passif) dont 131.095 K€ de capital social et 125.943 K€ de dettes profondément subordonnées (AT1).

Au 30 juin 2018, le résultat net comptable s'élève à 3.993 K€, en ligne avec les attentes.

#### IV. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : HORS BILAN

La Société paye une commission de réservation sur une ligne de crédit octroyée par AXA Bank Belgium équivalente à 0,12% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (contre 0.6% au 31/12/2017) de la consommation de liquidité réglementaire que ce contrat induit pour AXA Bank Belgium, et ce sur 15% du dernier pied de bilan audité d'AXA Bank Europe SCF. Cette ligne de crédit s'élève à 1.036.416 K€ au 30/06/2018.

Les prêts immobiliers sont garantis principalement par des hypothèques pour un montant de 6.426.380 K€.

Les billets à ordre achetés par AXA Bank Europe SCF sont garantis par AXA Banque par des crédits hypothécaires résidentiels pour un montant de 1.391.648 K€ (en hausse avec l'acquisition du nouveau billet à ordre) et par des titres pour un montant de 208.898 K€ ainsi que 40.000 K€ en cash.

#### V. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RESULTAT

Le produit net bancaire (PNB) pour les six premiers mois de l'exercice comptable en cours s'élève à 8.841 K€.

Il est composé d'intérêts perçus et produits assimilés pour 110.272 K€ (dont 66.227 K€ sur les prêts hypothécaires et 38.683 K€ pour les montant reçus sur les swaps relatifs à la gestion du risque de taux) et de commissions pour un montant de 142 K€, ainsi que d'intérêts versés et charges assimilées pour 100.331 K€ (dont 66.783 K€ pour les swaps et 28.293 K€ pour les obligations foncières) et de commissions pour un montant de 981 K€. Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 262K€.

Le résultat brut d'exploitation est de 5.165 K€ après déduction de 3.698 K€ de frais généraux et de dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations et la prise en compte de 22K€ de

produits divers d'exploitation liés à la clientèle. Ces frais généraux sont principalement constitués du coût de la gestion du portefeuille de crédits logements, du coût relatif aux prestations de service et d'honoraires: commissaires aux comptes, contrôleur spécifique et frais juridiques liés à la vie sociale.

La perte sur le risque crédit est de 520 K€.

Après déduction d'un impôt sur les sociétés de 652 K€, le résultat net après six mois s'élève à 3.993 K€.

## VI. DELAIS DE PAIEMENT

La décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs au 30 juin 2018 comparée à la situation du 31 décembre 2017 se ventile comme suit :

	31/12/2017		30/06/2018	
	dettes échues K€	dettes à échoir K€	dettes échues K€	dettes à échoir K€
à moins de 30 jours	3 900			
de 30 à 60 jours				
à plus 60 jours				
<b>Total</b>	<b>3 900</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## VII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

## VIII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code Monétaire et Financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

## IX. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE

Aucun autre évènement postérieur à la clôture et, susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2018, n'est intervenu depuis la date de clôture.



## X. EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur le reste de 2018, AXA Bank Europe SCF a pour objectif de continuer à optimiser son organisation et ne prévoit pas actuellement de nouvelles émissions d'obligations foncières.

## XI. RATIOS PRUDENTIELS

### 1. RATIO DE COUVERTURE

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés quatre fois par an par le contrôleur spécifique et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

AXA Bank Europe SCF est tenue de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Celui-ci doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I et modifié par le Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 – art. I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même, sont déduits de l'actif, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 30 juin 2018, les actifs de couverture s'élèvent à **6.620.506 K€**, compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de **5.757.214K€** le ratio de couverture s'établit à **115%**.

La Société vérifie également le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment, au 30 juin 2018 :

- le montant des prêts cautionnés est égal à **1.391.751 K€**, en dessous de la limite légale de 35% du bilan ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à **1,24%** du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées.

### 2. AUTRES RATIOS PRUDENTIELS

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant le premier semestre de l'année 2018 des ratios d'observation de liquidité largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

## XII. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est conforme aux exigences de la CRR-CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est soustraite au département de gestion des risques d'AXA Bank Belgium et vise à protéger AXA Bank Europe SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risque de taux, de risque de crédit et de risque opérationnel. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF.

Cette charte de gestion des risques repose sur une cartographie des grandes catégories de risques applicables aux banques en général. Celle-ci distingue les risques qui sont significatifs dans le cadre des activités d'AXA Bank Europe SCF de ceux qui le sont moins.

La cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui ne sont atténués uniquement que par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques d'AXA Bank Europe SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci. Aucun dépassement de limites n'a été observé aux dates de clôtures trimestrielles en 2018.

L'appétit aux risques est revu et validé au moins annuellement par le comité des risques et d'audit.

## XIII. OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif de son bilan des prêts hypothécaires (rechargés mensuellement) ainsi que des billets à ordre hypothécaires. Le financement de ces actifs est assuré principalement par des obligations foncières complétées par des emprunts de surdimensionnement et du capital.

Le risque de taux inhérent à ces opérations est couvert presque entièrement par un portefeuille de swaps : « par-par assets swaps » pour couvrir les emprunts hypothécaires et « receiver swaps » pour couvrir les passifs à taux fixe. Afin de s'assurer que celui-ci demeure contenu, AXA Bank Europe SCF s'est dotée d'une déclaration d'appétit au risque spécifique assez conservatrice.

La gestion du risque de taux est soutenue par un outil informatique de mesure du risque de taux (QRM) au départ des caractéristiques des actifs et passifs d'AXA Bank Europe SCF. Cet outil est également utilisé pour la gestion du risque de taux d'AXA Bank Belgium et est d'ailleurs piloté par les équipes de gestion du risque de taux de cette dernière.

#### **XIV. ANALYSE DU RISQUE DE LIQUIDITE ET DE TAUX**

Le risque de liquidité est limité pour AXA Bank Europe SCF car elle est financée par des Covered Bonds à long-terme. En plus, la Société possède aussi des liquidités pour couvrir ses besoins opérationnels.

L'actif d'AXA Bank Europe SCF (après l'application des par-par swaps décrits ci-dessus) bénéficie de revenus à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois majorés d'un spread ou de revenus à taux fixes.

Le passif est constitué entre autres d'obligations foncières à taux fixe. En considérant des swaps qui transforment éventuellement les coûts fixes des Covered Bonds en coûts variables indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût moyen du passif est inférieur au coût moyen de l'actif ce qui génère un spread positif au sein de la Société.

La partie du programme de Covered Bonds adossée aux billets à ordre hypothécaires est caractérisée par un ensemble de contrats à taux fixes qui, par nature, ne comportent pas de risque de taux.

De par la nature des actifs et passifs tels que décrits ci-dessus, AXA Bank Europe SCF n'est exposée qu'à un risque de taux limité.

Une déclaration d'appétit a été validée par le Conseil du 13 décembre 2017. Elle comporte une formalisation de son appétit limité à 5% des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt (choc de 100 bps) et définit, pour le risque de liquidité, des contraintes plus sévères que les contraintes réglementaires.

#### **XV. ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE ACHETE A AXA BANK BELGIUM**

AXA Bank Europe SCF a acheté un portefeuille de créances hypothécaires à AXA Bank Belgium. Un processus de rechargement mensuel est prévu pour garder cet actif constant.

Les prêts hypothécaires achetés par la Société ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés

sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

A fin juin 2018, sur un portefeuille de 63.760 crédits :

- 95.79% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 99.56% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement.
- 38 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard ou sont en remédiation. Ils représentent un capital restant dû de 4.794 K€ avec un montant de provisions de 0.4 M€.
- De plus, 195 crédits pour un montant restant dû total de 20.702.K€ sont en « forbearance ».

A ce jour, aucun crédit n'est en phase de recouvrement non amiable.

Les statistiques des crédits sous-jacents sont notamment une « Current Loan to Current Value » moyenne de 56,25% et un ratio moyen charges / revenus de 35.41%.

Le rechargement mensuel est basé sur un amortissement naturel et un taux de prépaiement historique. Le montant attendu lors des futurs rechargements mensuels du portefeuille est estimé à 60 M€.

A la fin de la période, la quotité de financement de ces crédits par obligations foncières est de 92.33%.

Des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels sur la qualité des actifs publiés et disponibles sur le site internet: <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/covered-bonds>.

## **XVI. ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE RECU EN GARANTIE D'AXA BANQUE**

AXA Bank Europe SCF a souscrit par ailleurs à des billets à ordre hypothécaires émis par AXA Banque (France) avec les caractéristiques suivantes :

- Emission en novembre 2014 pour un montant de 450.000 K€ pour une durée de 5 ans
- Emission en mars 2017 pour un montant de 260.000 K€ pour une durée de 7 ans
- Emission en mars 2017 pour un montant de 260.000 K€ pour une durée de 10 ans
- Emission en mai 2018 pour un montant de 240.000 K€ pour une durée de 9 mois.

La bonne performance du portefeuille sous-jacent est garantie par le fait que les créances avec 30 jours de retard sont contractuellement éliminées du portefeuille mobilisé et remplacées par des créances performantes.

## XVII. ANALYSE DU RISQUE DE CONCENTRATION

Sur le plan économique, en raison de la nature granulaire des expositions sous-jacentes au billet à ordre à l'actif de la Société, AXA Bank Europe SCF n'est pas exposée au risque de concentration sur l'émetteur (AXA Banque). Le portefeuille des créances immobilières est aussi par nature diversifié.

Sur le plan réglementaire, l'exposition sur le billet à ordre est exonérée à 90% (conformément à l'article 2.4 de l'arrêté du 23/12/2013). Cette exposition est réduite à 0 grâce au montant des nantissements (titres et cash) mis en garantie par AXA Banque France au profit de la SCF.

L'exposition provenant des swaps conclus entre AXA Bank Europe SCF et BNP Paribas est totalement couverte par une garantie en cash (hormis les légers écarts pouvant subsister en raison du délai entre la valorisation du swap et le versement du cash). La Société n'est donc pas exposée au risque de concentration sur BNP Paribas.

L'exposition de la Société sur sa maison-mère n'est pas soumise à la réglementation relative au risque de concentration.

## XVIII. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la démission par Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE de ses fonctions de Directeur Général de la Société, dans le but de respecter la réglementation bancaire et de mettre fin à la dérogation accordée par le superviseur, le Conseil a décidé de séparer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En sa séance du 20 juin 2018, il a nommé Monsieur Philippe COLPIN en qualité de Directeur Général, Monsieur VERCOUSTRE conservant ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration. A la même réunion du Conseil du 20 juin 2018, Messieurs Emmanuel RAME et Jean-Louis STOEFS ont démissionné de leurs mandats d'administrateur mais conservent en revanche leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués. Ils ne seront pas remplacés au sein du Conseil. Le nombre d'administrateurs de la Société étant ainsi ramené à six membres.

Dorénavant, Monsieur Medhi BRIBECH représente AXA SA au sein du Conseil en lieu et place de Monsieur Nicolas BENHAMOU-RONDEAU, qui a quitté le groupe AXA.

Le Conseil a nommé le 20 juin 2018 Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, Madame Marie-Cécile PLESSIX et AXA SA comme membres du Comité des comptes et du Comité des nominations nouvellement constitués, qui auront donc une composition identique à celle du Comité des risques et d'audit.

Les administrateurs, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le Président du Conseil, le Directeur Général ainsi que les Directeurs Généraux Délégués ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, le Président du conseil, le Directeur Général ainsi que les Directeurs Généraux Délégués, s'ils cessent leurs fonctions.

## **XIX. DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'Assemblée générale mixte du 24 avril 2018 a renouvelé les délégations au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes à hauteur de 40 M€ et pour une durée de 26 mois à compter de cette date. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2020.

## **XX. JETONS DE PRESENCE**

Lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2018, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

## **XXI. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

AXA Bank Europe SCF est soumise à la loi Grenelle II qui requiert de publier et de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales sur les 42 thématiques définies par la loi. La gestion d'AXA Bank Europe SCF a été intégralement confiée aux services d'AXA Bank Belgium et d'AXA Banque (France) dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture des services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion. Ainsi, AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres et s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque (France).

AXA Bank Europe SCF ne dispose pas de locaux ni de moyens en propre. Ceci implique que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont entièrement sous le contrôle du Groupe AXA et sont présentés dans son propre rapport de gestion. Aucune information n'est présente dans le rapport de gestion d'AXA Bank Europe SCF.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique visant à « offrir à la Société les moyens de vivre une vie meilleure », le Groupe AXA se doit d'être toujours plus exemplaire en matière de responsabilité d'entreprise et de développement durable. Pour ce faire, AXA a défini un plan d'action en matière de Responsabilité d'Entreprise de 5 ans. AXA va s'appuyer sur trois grands programmes de transformation afin de nouer des partenariats innovants et de Co-crée avec la Société Civile en matière de stratégie, de produits et de services. Cette transformation interne va s'accompagner d'engagements externes très concrets visant à établir des partenariats pour « des vies meilleures » en ayant un impact positif dans 3 domaines clés : l'environnement, la Société et nos clients.

Les informations sociales, environnementales et sociétales pour le groupe AXA sont disponibles sur le site [www.axa.com](http://www.axa.com).

## COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2018

### I. BILAN

#### 1. ACTIF

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Banques Centrales	11 571	211 916
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	137 660	154 747
. A vue	137 660	154 747
. A terme	-	0
Créances sur la clientèle	5 502 030	5 506 794
. Créances commerciales	-	-
. Autres concours à la clientèle	5 497 167	5 504 304
. Valeurs non imputées	4 863	2 490
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 214 285	975 517
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Prêts Subordonnés	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	87	7
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Autres actifs	2 700	3 189
Comptes de régularisation	58 513	30 420
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 926 845</b>	<b>6 882 591</b>



**2. PASSIF**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Banques Centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	878 652	877 843
. A vue	-	-
. A terme	878 652	877 843
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Autres sommes dues à la clientèle	748	332
Dettes représentées par un titre	5 681 179	5 666 770
. Obligations	5 681 179	5 666 770
. Autres dettes	-	-
Autres passifs	68 508	67 675
Comptes de régularisation	8 853	5 047
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes subordonnées	125 943	125 954
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres	-	-
Capital souscrit	131 095	111 095
Primes d'émission, de fusion	-	-
Réserves	2 094	1 484
Report à nouveau (+/-)	25 781	14 189
Résultat de l'exercice (+/-)	3 993	12 203
Résultat en instance d'affectation (+/-)	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>6 926 845</b>	<b>6 882 591</b>

## II. HORS-BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements de Garantie</b>		
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Garanties d'ordre de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir	-	-

Engagements reçus (en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissement de crédit	1 036 416	1 053 458
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de Garantie</b>		
Cautions, avals et autres garanties reçues d'Ets de crédit	1 708 316	1 284 284
Garanties reçues de la clientèle	6 426 380	6 224 662
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer	-	-

Engagements sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	8 807 500	8 807 500
Opérations sur instruments de cours de change	-	-
Opérations sur autres instruments	-	-
<b>Autres engagements</b>		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
<b>Engagements douteux</b>		
	-	-

**III. COMPTE DE RESULTAT**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	110 272	67 690
Intérêts et charges assimilés	(100 331)	(49 898)
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions (produits)	142	-
Commissions (charges)	(981)	(2 173)
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	-
Autres produits d'exploitation Bancaire	-	382
Autres charges d'exploitation bancaire	(262)	(428)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>8 841</b>	<b>15 573</b>
Produits et charges d'exploitation	(3 671)	(1 499)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(5)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5 165</b>	<b>14 070</b>
Coût du risque	(520)	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 644</b>	<b>14 070</b>
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés	-	-
<b>Résultat courant avant d'impôt</b>	<b>4 644</b>	<b>14 070</b>
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	(652)	(3 736)
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementées	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>3 993</b>	<b>10 334</b>

## ANNEXES SOCIALES AU 30 JUIN 2018

---

Liste des annexes sociales au 30 juin 2018 :

Note 1 : Faits marquants, principes et méthodes comptables

Note 2 : Effets publics et assimilés

Note 3 : Caisses, banques centrales

Note 4 : Créances sur les établissements de crédit

Note 5 : Créances sur la clientèle

Note 6 : Obligations et autres titres à revenu fixe

Note 6.1 : Portefeuille titres

Note 6.2 : Ventilation des titres

Note 6.3 : Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 7 : Opérations avec les parties liées

Note 7.1 : Prêts subordonnés

Note 7.2 : Parts dans les entreprises liées

Note 7.3 : Opérations avec les entreprises liées

Note 7.4 : Participations et autres titres détenus à long terme

Note 8 : Immobilisations

Note 9 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

Note 10 : Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit, comptes créditeurs de la clientèle

Note 10.1 : Banques centrales

Note 10.2 : Dettes envers les établissements de crédit

Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle

Note 11 : Dettes

Note 11.1 : Dettes représentées par un titre

Note 11.2 : Durée résiduelle des dettes

Note 12 : Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation

Note 13 : Provisions

Note 14 : Dettes subordonnées

Note 15 : Capitaux propres

Note 15.1 : Capitaux propres

Note 15.2 : Décomposition du capital social

Note 15.3 : Variations des capitaux propres

Note 16 : Instruments financiers à terme

Note 17 : Intérêts et produits assimilés

Note 18 : Revenus des titres à revenu variable

Note 19 : Intérêts et charges assimilés

Note 20 : Commissions

Note 21 : Gains ou pertes

Note 21.1 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation

Note 21.2 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées

Note 22 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

Note 26 : Coût du risque

Note 27 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Note 28 : Résultat exceptionnel

Note 29 : Impôts sur les bénéfices

Note 30 : Tableaux de flux de trésorerie

## NOTE 1 : FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'AXA Bank Europe SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;

- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;

- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

### Faits marquants

Au cours du premier semestre 2018, AXA Bank Europe SCF a augmenté son capital à hauteur 20 M€ en mars 2018. Elle a également procédé en avril au remboursement des séries 12, 17, 18 et 19 de Covered Bonds pour un total de 1.250M€ remplacés par deux nouvelles émissions pour respectivement 750M€ (série 21) et 500M€ (série 22). Enfin elle a

acheté au mois de mai un nouveau billet à ordre émis par AXA Banque pour un nominal de 240 M€ (maturité 9 mois).

### Eléments de l'actif

#### Titres d'investissement :

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition, (frais exclus ou inclus sur option, possibilité d'amortissement suivant la méthode TIE : taux d'intérêt effectif) et intérêts courus exclus.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne

conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

#### Comptes de régularisation :

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode.

Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement, il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

#### Eléments du passif

##### Dettes envers les établissements de crédit :

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

##### Dettes représentées par un titre :

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par deux agences de notation (Moody's et Fitch).

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

##### Instruments financiers à terme de taux :

Au passif, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières, « covered bonds » qui :

- servent un taux fixe, elles sont alors couvertes par un swap de taux d'intérêt dans lequel AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.
- servent un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe.

##### Impôts sur les Sociétés :

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les Sociétés à prépondérance immobilière) sont exonérées depuis le 1er janvier 2007, sous réserve de l'application d'une quote-part de frais et charges. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit

commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

Les loi de finances rectificative de 2011 et 2013 ont institué une contribution exceptionnelle de 5% sur l'impôt dû au titre de 2011 et 2012 et de 10,7% sur ceux clos entre le 31/12/2013 et 31/12/2015. Cette contribution est applicable aux sociétés ayant un Chiffre d'affaires supérieur à 250M€, AXA Banque Europe SCF n'est donc pas concernée.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

#### Engagements sociaux :

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.



**NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES**

Néant.

**NOTE 3 : CAISSES ET BANQUES CENTRALES**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Caisse	-	-
Banque de France	11 571	211 916
<b>Total</b>	<b>11 571</b>	<b>211 916</b>

**NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>A vue</b>	<b>137 660</b>	<b>154 747</b>
Comptes ordinaires Débiteurs	137 660	154 747
Créances rattachées	-	-
<b>A terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts JJ	-	-
Comptes et prêts	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Dettes rattachées sur titres reçus en PL	-	-
Créances rattachées	-	-
<b>Total</b>	<b>137 660</b>	<b>154 747</b>

**NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE****NOTE 5.1 : PORTEFEUILLE DE CREANCES SUR LA CLIENTELE**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>5 497 167</b>	<b>5 504 304</b>
Prêts immobiliers	5 492 257	5 498 437
Provisions sur créances saines sur Prêts hypothécaires	- 722	-
Créances rattachées sur prêts immobiliers	5 632	5 867
<b>Créances douteuses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances douteuses sur Prêts hypothécaires	-	-
Provisions sur créances douteuses sur Prêts hypothécaires	-	-
Créances rattachées sur créances douteuses	-	-
<b>Valeurs non imputées</b>	<b>4 863</b>	<b>2 490</b>
Autres somme dues	4 863	2 490
<b>Total</b>	<b>5 502 030</b>	<b>5 506 794</b>

**NOTE 5.2 : CREDITS A L'HABITAT VENTILES PAR ECHANCE (VALEUR NETTE COMPTABLE)**

(en milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	30/06/2018	31/12/2017
Crédits à l'habitat	89 106	263 415	1 421 256	3 717 758	5 632	5 497 167	5 504 304
<b>Total</b>	<b>89 106</b>	<b>263 415</b>	<b>1 421 256</b>	<b>3 717 758</b>	<b>5 632</b>	<b>5 497 167</b>	<b>5 504 304</b>

**NOTE 6 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE****NOTE 6.1 : PORTEFEUILLE TITRES**

(en milliers d'euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	30/06/2018	31/12/2017
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	-	-	1 210 000	-	1 210 000	970 000
Actions et autres titres à revenu variable					-	-
Participations et activité de portefeuille						
Créances rattachées	-	-	4 285	-	4 285	5 517
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 214 285</b>	<b>0</b>	<b>1 214 285</b>	<b>975 517</b>

**NOTE 6.2 : VENTILATION DES TITRES**

(en milliers d'euros)	Cotés Valeur brute	Non cotés Valeur brute	Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable	Prix de remboursement	Emis en France Valeur nette	Emis à l'étranger Valeur nette	Emis par des organismes publics	Emis par d'autres émetteurs
<b>Titres de placement :</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPCVM de capitalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPCVM de distribution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Titres d'investissement :</b>	<b>1 214 285</b>	-	<b>1 214 285</b>	-	<b>1 214 285</b>	<b>1 214 285</b>	<b>1 214 285</b>	-	-	<b>1 214 285</b>
Billets à ordre	1 210 000		1 210 000		1 210 000	1 210 000	1 210 000	-	-	1 210 000
Créances rattachées	4 285		4 285		4 285	4 285	4 285	-	-	4 285
<b>Participations et activité de portefeuille :</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 214 285</b>	<b>0</b>	<b>1 214 285</b>	<b>0</b>	<b>1 214 285</b>	<b>1 214 285</b>	<b>1 214 285</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 214 285</b>

**NOTE 7 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES****NOTE 7.1 : PRETS SUBORDONNES**

Néant.

**NOTE 7.2 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

Néant.

**NOTE 7.3 : OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/2018
<b>Créances :</b>			
Banques Centrales	-	11 571	11 571
Créances sur les établissements de crédit	137 316	344	137 660
- A vue	137 316	344	137 660
- A terme	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	5 502 030	5 502 030
Billet à ordre	1 214 285		1 214 285
<b>Total des emplois</b>	<b>1 351 601</b>	<b>5 513 945</b>	<b>6 865 546</b>
<b>Dettes :</b>			
Dettes sur les établissements de crédit	878 652	-	878 652
- A vue	-	-	-
- A terme	878 652	-	878 652
Dettes sur la clientèle		748	748
Dettes représentées par un titre	2 404 290	3 276 890	5 681 179
Dettes subordonnées	125 943	-	125 943
<b>Total des ressources</b>	<b>3 408 884</b>	<b>3 277 637</b>	<b>6 686 522</b>

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/2018
<b>Hors bilan - engagement donnés:</b>			
Engagement de financement :	-	-	-
- En faveur d'établissements de crédit	-	-	-
- En faveur de la clientèle	-	-	-
Engagement de garantie :	-	-	-
- En faveur d'établissements de crédit	-	-	-
- En faveur de la clientèle	-	-	-
Engagement sur titres	-	-	-
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Hors bilan - engagement reçus:</b>			
Engagement de financement :	1 036 416	-	1 036 416
- Reçus d'établissements de crédit	1 036 416	-	1 036 416
- Reçus de la clientèle	-	-	-
Engagement de garantie :	1 640 546	6 494 149	8 134 696
- Reçus d'établissements de crédit	1 640 546	67 770	1 708 316
- Reçus de la clientèle	-	6 426 380	6 426 380
Engagement sur titres	-	-	-
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>2 676 962</b>	<b>6 494 149</b>	<b>9 171 112</b>
Engagements sur instruments financiers à terme	8 057 500	750 000	8 807 500
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	8 057 500	750 000	8 807 500
<b>Total engagements sur instruments financiers à terme</b>	<b>8 057 500</b>	<b>750 000</b>	<b>8 807 500</b>

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice arrêté au 30.06.2018.

#### NOTE 7.4 : PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Néant.

**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS**

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute au 30/06/2018	Amortissements et dépréciations	Valeur nette au 30/06/2018
Immobilisations incorporelles	365	84			449	363	87
Immobilisations corporelles	-				-	-	-
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>449</b>	<b>363</b>	<b>87</b>

**NOTE 9 : COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>Comptes de négociation :</b>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres ouverts chez les Sociétés de Bourse	-	-
<b>Autres actifs :</b>	<b>2 700</b>	<b>3 189</b>
Dépôts de garantie versés pour le compte propre	-	-
Autres débiteurs divers	2 700	3 189
Créances rattachées	-	-
<b>Comptes de régularisation Actif :</b>	<b>58 513</b>	<b>30 420</b>
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction	-	-
Pertes à étaler	-	-
Charges constatées d'avance	-	-
Charges à répartir	22 892	15 546
Autres Produits à recevoir	-	-
Produits à recevoir sur swap	35 621	14 875
Comptes de régularisation divers	-	-
<b>Total</b>	<b>61 213</b>	<b>33 610</b>

## NOTE 10 : BANQUES CENTRALES, DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### NOTE 10.1 : BANQUES CENTRALES

Néant.

### NOTE 10.2 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>A vue</b>	-	-
Comptes ordinaires Créditeurs	-	-
Dettes rattachées	-	-
Emprunts JJ	-	-
<b>A terme</b>	<b>878 652</b>	<b>877 843</b>
Comptes et emprunts	877 500	877 500
Dettes rattachées	1 152	343
Autres sommes dues	-	-
<b>Total</b>	<b>878 652</b>	<b>877 843</b>

### NOTE 10.3 : COMPTES CREDITEURS A LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>Valeurs non imputées</b>	<b>748</b>	<b>332</b>
Autres somme dues à la clientèle	748	332
<b>Total</b>	<b>748</b>	<b>332</b>

**NOTE 11 : DETTES****NOTE 11.1 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>Obligations foncières</b>	<b>5 681 179</b>	<b>5 666 770</b>
Obligations	5 650 000	5 650 000
Dettes rattachées	31 179	16 770
<b>Autres dettes</b>	-	-
Opérations sur titres	-	-
<b>Total</b>	<b>5 681 179</b>	<b>5 666 770</b>

**NOTE 11.2 : DUREE RESIDUELLE DES DETTES**

(en milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Dettes rattachées	30/06/2018	31/12/2017
<b>Emprunts obligataires</b>							
Covered bonds	-	-	3 400 000	2 250 000	31 179	5 681 179	5 666 770
<b>Emprunts à terme</b>	-	-	560 000	317 500	1 152	878 652	877 843
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>							
Opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>3 960 000</b>	<b>2 567 500</b>	<b>32 331</b>	<b>6 559 831</b>	<b>6 544 612</b>



## NOTE 12 : COMPTES DE NEGOCIATIONS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
<b>Comptes de négociation :</b>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres ouvert chez les Sociétés de Bourse	-	-
<b>Autres passifs :</b>	<b>68 508</b>	<b>67 675</b>
Primes sur instruments conditionnels vendus	-	-
Dettes sur titres de transaction empruntés	-	-
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts	-	-
Fournisseurs	-	3 900
Dettes sociales & fiscales	86	365
Impôts sur les Sociétés	652	-
Autres dépôts de garantie reçus	67 770	63 410
Autres créditeurs	-	-
<b>Comptes de régularisation passifs :</b>	<b>8 853</b>	<b>5 047</b>
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan	-	-
Gains à étaler	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer divers	3 144	1 022
Charges à payer dettes fiscales	84	243
Charges à payer swap	5 625	3 782
Autres compte de régularisation	-	-
<b>Total</b>	<b>77 360</b>	<b>72 722</b>

**NOTE 13 : PROVISIONS**

---

Néant.

**NOTE 14 : DETTES SUBORDONNEES**

---

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
A durée déterminée	-	-
A durée indéterminée	125 000	125 000
Dettes rattachées	943	954
<b>Total</b>	<b>125 943</b>	<b>125 954</b>

**NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES****NOTE 15.1 : CAPITAUX PROPRES**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Capital social	131 095	111 095
Prime d'émission	-	-
Réserve légale	2 094	1 484
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	25 781	14 189
Résultat de l'exercice	3 993	12 203
<b>Total</b>	<b>162 963</b>	<b>138 971</b>

**NOTE 15.2 : DECOMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Capital social	131 095	111 095
Nombres d'actions :		
- totalement libérées	11 109 520	11 109 520
- non libérées		
Valeur nominale de l'action en euros	10	10

**NOTE 15.3 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
<b>A l'ouverture</b>	111 095	-	1 484	-	14 189	12 203	138 971
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Augmentation de capital	20 000						20 000
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			610		11 592	(12 203)	(1)
Autres mouvements							
Résultat de l'exercice						3 993	3 993
<b>A la clôture</b>	<b>131 095</b>	<b>-</b>	<b>2 094</b>	<b>-</b>	<b>25 781</b>	<b>3 993</b>	<b>162 963</b>

**NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

(en milliers d'euros)	Etablissements de crédit OCDE			Clientèle non financière			Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle		
	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées			
	30/06/2018			30/06/2018			< à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Swaps taux d'intérêt macro couverture	3 250 000	63 896	26 783				-	3 000 000	250 000
Swaps taux yield	5 557 500	-	2 740				-	3 510 000	2 047 500
<b>Total opérations fermes</b>	<b>8 807 500</b>	<b>63 896</b>	<b>29 523</b>				-	<b>6 510 000</b>	<b>2 297 500</b>

**NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>38 683</b>	<b>29 055</b>
Comptes ordinaires débiteurs	-	283
Comptes et prêts à terme	-	-
Produits divers d'intérêts	38 683	28 773
Swap micro couverture	-	-
Prêts subordonnés à terme	-	-
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>66 227</b>	<b>-</b>
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts crédits à l'habitat	66 227	-
Opérations sur titres	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>5 362</b>	<b>38 635</b>
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	5 362	38 635
Produits sur dettes constituées par des titres	-	-
Autres produits sur dettes constituées par des titres	-	-
<b>Total</b>	<b>110 272</b>	<b>67 690</b>

**NOTE 18 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

Néant.

**NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>(72 038)</b>	<b>(17 988)</b>
Comptes ordinaires créditeurs	(807)	(162)
Comptes et emprunts à terme	(2 392)	(5 345)
Charges divers d'intérêts	(66 783)	(12 453)
Pensions livrées	-	(28)
Emprunts subordonnés	(2 056)	-
Commissions	-	-
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts sur prêts et emprunts à terme	-	-
Opérations sur titres	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>(28 293)</b>	<b>(31 910)</b>
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	-	27
Charges sur dettes constituées par des titres	(28 293)	(31 883)
Autres charges sur dettes constituées par des titres	-	-
Commissions	-	-
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges sur engagements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>(100 331)</b>	<b>(49 898)</b>

**NOTE 20 : COMMISSIONS**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
<b>Produits de commission</b>	<b>142</b>	<b>-</b>
Commissions	142	-
<b>Charges de commission</b>	<b>(981)</b>	<b>(2 173)</b>
Commissions de réservation ligne de crédit	(979)	(2 173)
Commissions Royal Street	(2)	-
<b>Commissions nettes</b>	<b>(838)</b>	<b>(2 173)</b>

**NOTE 21 : GAINS OU PERTES****NOTE 21.1 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

Néant.

**NOTE 21.2 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES**

Néant.

**NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	-	382
Produits divers d'exploitation bancaire	-	382
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	(262)	(428)
Charges divers d'exploitation bancaire	(262)	(428)
<b>Total</b>	<b>(262)</b>	<b>(46)</b>

**NOTE 23 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
<b>Impôts et taxes</b>	(75)	(282)
Contribution sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)	(75)	(59)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)		(224)
<b>Services extérieurs</b>	(3 618)	(1 217)
Autres services extérieurs	(3 618)	(1 217)
<b>Autres Produits</b>	22	
<b>Total</b>	<b>(3 671)</b>	<b>(1 499)</b>

## NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>
Immobilisations incorporelles	(5)	(5)
<b>Total</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>

## NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	PwC		Mazars	
	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification	(19)	(17)	(19)	(17)
Services autres que Certification des Comptes	(16)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(35)</b>	<b>(17)</b>	<b>(19)</b>	<b>(17)</b>

**NOTE 26 : COUT DU RISQUE**

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(680)	-
Reprises aux provisions pour créances douteuses	159	-
Pertes couvertes par des provisions	-	-
Pertes non couvertes par des provisions	-	-
Récupération sur créances amorties	-	-
Dotations aux dépréciations des titres	-	-
Reprises aux dépréciations des titres	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
<b>Total</b>	<b>(520)</b>	<b>-</b>

**NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

Néant.

**NOTE 28 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Néant.

**NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES**

(en euros)	30/06/2018	30/06/2017
Impôts	(652)	(3 736)
<b>Total</b>	<b>(652)</b>	<b>(3 736)</b>



## NOTE 30 : TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	30/06/2018	31/12/2017
<b>Résultat courant avant Impôts</b>	<b>4 644 321,76</b>	<b>16 982 847,11</b>
Dotations nettes aux amortissements	4 690,41	8 085,06
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements et actifs corporels	520 447,65	201 424,04
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions	0,00	0,00
Résultat des entreprises consolidées par mise en équivalence	0,00	0,00
<b>Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie</b>	<b>525 138,06</b>	<b>209 509,10</b>
Plus ou moins-values nettes réalisées	1 555 218,07	8 315 825,19
Charges liées aux dettes de financement	2 044 951,38	954 041,67
<b>Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opération d'investissement ou de financement</b>	<b>3 600 169,45</b>	<b>9 269 866,86</b>
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	0,00	0,00
Revenus financiers comptabilisés en résultat sur l'exercice	-110 413 938,05	-134 649 644,67
Charges financières comptabilisées en résultat sur l'exercice	97 962 129,79	103 239 653,46
<b>Réintégration / Déduction des montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie</b>	<b>-12 451 808,26</b>	<b>-31 409 991,21</b>
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	0,00	0,00
Revenus financiers encaissés	107 278 361,70	158 870 667,80
Charge d'intérêts payés (hors intérêts sur la dette de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)	-97 044 007,53	-125 451 528,04
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	-238 160 661,13	118 429 089,97
Variation des créances et dettes courantes	0,00	0,00

Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs	-4 028 671,11	-1 371 762,02
Impôts décaissés	345 077,42	-13 215 386,58
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt</b>	<b>-231 609 900,65</b>	<b>137 261 081,13</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-235 292 079,64</b>	<b>132 313 312,99</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux achats et émissions de placements</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisition et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-84 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-84 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		
Emissions d'instruments de capital	20 000 000,00	125 000 000,00
Remboursements d'instruments de capital	0,00	0,00
Opérations sur titres d'autocontrôle	0,00	0,00
Dividendes payés	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	0,00	954 041,67
Gains et pertes de contrôle	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires</b>	<b>20 000 000,00</b>	<b>125 954 041,67</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	0,00	0,00
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	0,00	0,00

Intérêts payés sur dettes de financement	-2 056 020,83	-954 041,67
Impact net des dérivés relatifs aux dettes de financement	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie liés au financement du Groupe</b>	<b>-2 056 020,83</b>	<b>-954 041,67</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	17 943 979,17	125 000 000,00
<b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er Janvier	366 663 388,74	109 350 075,75
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-235 292 079,64	132 313 312,99
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-84 000,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	17 943 979,17	125 000 000,00
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Interco et comptes de liaison	0,00	0,00
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Effet des changements de méthode de consolidation	0,00	0,00
Effet net des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,00	0,00
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>149 231 288,27</b>	<b>366 663 388,74</b>

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2018**

---

**AXA BANK EUROPE SCF**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-Sur-Seine

**MAZARS**  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018)**

Aux Actionnaires  
**AXA BANK EUROPE SCF**  
203/205 rue Carnot  
94120 Fontenay-Sous-Bois

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société AXA BANK EUROPE SCF, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris La Défense, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

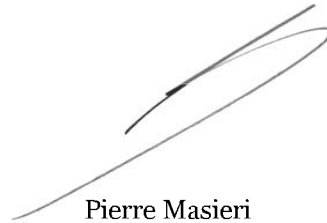
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Frank Vanhal

MAZARS



Pierre Masieri

**DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3 (2) (C) DE LA LOI  
LUXEMBOURGEOISE DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX  
OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DONT  
LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU  
DE CETTE LOI.**

---



**DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3 (2) (C) DE LA LOI  
LUXEMBOURGEOISE DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX  
OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DONT  
LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU  
DE CETTE LOI.**

---

Je soussigné, Emmanuel RAME, Directeur Général Délégué, agissant en vertu de l'article 20 des statuts d'AXA Bank Europe SCF (la « Société »), déclare, qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, de la situation de celle-ci et des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 8 octobre 2018,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Rame', is written over a large, faint, circular watermark or stamp.

Emmanuel RAME  
Directeur Général Délégué  
AXA BANK EUROPE SCF